

Tarif et règlement*:

DILF : 50 €

** L'inscription est considérée comme définitive à réception du paiement. Aucun désistement ne pourra être pris en considération dans les 21 jours qui précèdent la date de début de session. Aucun remboursement ne sera possible.*

- Règlement individuel : à l'inscription **OBLIGATOIREMENT**
- chèque bancaire ou postal à l'ordre de *l'agent comptable de l'U.B.O.*
 - carte bancaire
- Règlement par un organisme de formation

Fait à _____

Le _____

| | |
|------------------------------|--|
| Signature du candidat | Signature et cachet de l'organisme de formation |
|------------------------------|--|

=====
Cadre réservé à l'administration

| | |
|-------------------------------|---|
| Fait à Brest, Le _____ | Abdeslam MAMOUNE Directeur du SUFCEP |
|-------------------------------|---|

Dossier à retourner, dûment complété, avec les pièces demandées, au :

SUFCEP – UBO
Anita DUTOIT-CHRISTEN
20 avenue Le Gorgeu - CS 93837 - 29238 BREST CEDEX 3
☎ : 02.98.01.67.78 - Fax : 02.98.01.65.89

Pièces à fournir OBLIGATOIREMENT :

- Une copie d'une pièce d'identité au format A4 (21 x 29,7 cm)

D I L F

DIPLOME INITIAL DE LANGUE FRANÇAISE

Présentation

Le DILF est un diplôme officiel du ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, validant un premier niveau de maîtrise du français (niveau A1.1 du *Cadre européen commun de référence pour les langues* du Conseil de l'Europe).

Il évalue les contenus communicatifs et linguistiques décrits dans le Référentiel pour les premiers acquis en français.

Le DILF évalue les 4 compétences langagières :

- ↳ réception orale
- ↳ réception écrite
- ↳ production orale
- ↳ production écrite

Le DILF est placé sous l'autorité de la Commission nationale du DILF dont le siège est au CIEP.

Le DILF prend place dans la lignée des diplômes de langue française pour non francophones. Il constitue une première étape vers le DELF et le DALF.

Calendrier des examens pour l'année 2010 -2011

| Session | Examen | Inscription |
|---------|-----------------------|---------------------------|
| 1 | Mardi 4 octobre 2011 | Jusqu'au 6 septembre 2011 |
| 2 | Mardi 8 novembre 2011 | Jusqu'au 7 octobre 2011 |
| 3 | Mardi 6 décembre 2011 | Jusqu'au 8 novembre 2011 |

(Descriptif des épreuves au verso)

Descriptif des épreuves :

| <i>Nature des épreuves</i> | <i>Durée</i> | <i>Note sur</i> |
|--|--------------------|-----------------|
| Réception orale <ul style="list-style-type: none">- comprendre une annonce publique- comprendre une indication simple- comprendre des instructions simples- comprendre une information chiffrée, comprendre l'heure | 25 minutes | 35 points |
| Réception écrite <ul style="list-style-type: none">- identifier la signalétique- comprendre des instructions simples- comprendre des informations de base- comprendre des informations chiffrées- reconnaître la nature et la fonction d'écrits simples | 25 minutes | 15 points |
| Production orale <ul style="list-style-type: none">- Entretien avec le jury- Activités d'expression ;<ul style="list-style-type: none">➤ demander et donner un prix➤ présenter des personnes ou décrire des lieux➤ exprimer un besoin ou demander un rendez-vous➤ indiquer la nature d'un problème de santé | 10 minutes | 35 points |
| Production écrite <ul style="list-style-type: none">- recopier une adresse, un n° de téléphone- noter un numéro, un prix, une date- compléter un formulaire- laisser un message simple | 15 minutes | 15 points |
| | Note totale | /100 |

Seuil de réussite pour l'obtention du diplôme : **50/100**

Note minimale requise pour les épreuves orales : **35/70**